

le 1^{er} août 2005

KLM Royal Dutch Airlines : ouverture d'une ligne de crédit d'un montant de 540 millions d'euros

KLM Royal Dutch Airlines a signé vendredi 29 juillet 2005 l'ouverture d'un ligne de crédit d'un montant de 540 millions d'euros et d'une durée de 5 ans auprès de 11 banques internationales. *Citibank*, *ING Bank*, *Rabobank* et *Société Générale* se sont vu confier le rôle de « bookrunners » et la qualité d'arrangeurs mandatés. *CALYON* et *Natexis-Banques Populaires* sont co-arrangeurs mandatés et *BNP Paribas*, *Crédit Mutuel-CIC*, *Deutsche Bank*, *Fortis* et *WestLB* sont arrangeurs.

Tirant profit des conditions actuellement favorables du marché, KLM a lancé un appel d'offres pour l'ouverture d'une ligne de crédit début juillet et a finalisé la transaction en moins d'un mois. L'appel d'offres ayant été sursouscrit, KLM a décidé de porter le montant de la ligne de crédit à 540 millions d'euros tout en réduisant sensiblement les engagements initiaux des différentes banques.

Cette nouvelle ligne de crédit d'une maturité de 5 ans vient compléter les financements aéronautiques structurés et permet à KLM de diversifier ses sources de financement. Grâce à cette facilité de crédit, KLM dispose d'un outil de financement flexible lui permettant d'optimiser sa trésorerie.

Conditions financières

La marge s'élève à 35 points de base annuels au dessus de l'Euribor et est portée à 40 points de base si plus de 66% de la ligne de crédit est tirée. La commission de non utilisation s'élève à 11,5 points de base annuels.

Avertissement relatif aux déclarations et éléments de nature prévisionnelle

Des déclarations et éléments de nature prévisionnelle concernant l'activité d'Air France-KLM figurent dans le communiqué de presse ci-dessus. Ils comprennent notamment des informations relatives à la situation financière, aux résultats et à l'activité d'Air France et de KLM ainsi qu'aux bénéfices escomptés de l'opération envisagée. Ils sont fondés sur les attentes et estimations de la direction d'Air France-KLM.

Ces déclarations et éléments de nature prévisionnelle comportent des risques, des incertitudes et sont susceptibles d'être affectés par des facteurs connus ou inconnus qui, pour beaucoup d'entre eux ne peuvent être maîtrisés par Air France-KLM et ne sont que difficilement prévisibles. Ils peuvent entraîner des résultats substantiellement différents de ceux prévus ou suggérés dans ces déclarations. Ces risques comprennent notamment : le risque que les synergies attendues ou économies escomptées ne puissent être réalisées ; le risque de dépenses non envisagées ; l'incertitude de l'évolution des relations avec la clientèle, les fournisseurs et les partenaires stratégiques ; et plus généralement tout changement défavorable dans la conjoncture économique, l'intensification de la concurrence ou la modification de l'environnement réglementaire qui pourrait affecter l'activité d'Air France et de KLM. Cette liste de facteurs de risque ne saurait être considérée comme exhaustive.

Il convient de plus de se reporter aux documents soumis à la Securities and Exchange Commission (comprenant les Annual Reports on Form 20-F pour l'exercice fiscal clos au 31 mars 2005), dans lesquels figurent une information plus détaillée concernant les facteurs de risques ou événements susceptibles d'entraîner des résultats substantiellement différents de ceux annoncés par Air France et KLM.